

Nouveaux accords bilatéraux, et si le non l'emportait?

CHRONIQUE. Il ne faudrait pas jouer avec le feu, écrit notre chroniqueur François Nordmann, avant tout recours au référendum obligatoire avec sa double majorité, il faut rappeler que l'UE ne renégociera pas une nouvelle relation avec la Suisse, contrairement à ce que disent les partisans du non



Les couleurs de l'UE et celles de la Suisse. Image d'illustration. — © GAETAN BALLY/KEYSTONE



François Nordmann

ancien diplomate, chroniqueur

Publié le 01 octobre 2025 à 11:30. / Modifié le 01 octobre 2025 à 19:58.

🕒 3 min. de lecture



Incidences

Ancien ambassadeur, François Nordmann partage ses réseaux et ses infos sur les coulisses de la diplomatie au début de chaque semaine.

Retrouvez [toutes ses chroniques](#)

Le compromis vers lequel s'acheminent les délégués du Parti libéral-radical et la Conférence des cantons au sujet des nouveaux accords bilatéraux avec l'UE apparaît plus clairement. Ce sera probablement un oui mesuré auxdits accords, moyennant quelques aménagements dans la législation d'application et le recours au vote du souverain constitutionnel – le référendum obligatoire, c'est-à-dire la double majorité du peuple et des cantons. Ce n'est pas ce que dit la loi – le scrutin populaire suffit – mais c'est un expédient politique. Les partisans des accords devront réunir au moins 56% des suffrages pour éviter le vote négatif des cantons de Suisse centrale et orientale, a priori plus perméables à la propagande des

pour éviter le vote négatif des cantons de Suisse centrale et orientale, à priori plus perméables à la propagande des adversaires. Le bulletin de vote d'un habitant du canton d'Uri a le même poids que celui de 42 Zurichois: c'est la beauté du fédéralisme. L'opposition dispose d'un budget illimité pour mener une campagne qui se concentrera sur cette partie du pays.

Publicité

Publicité

«Je reconnais au regard de la mère si le veau va bien»

Chez Natascha Eberhart, les veaux restent avec leur mère et grandissent au rythme de la nature.

[Lire l'article](#)

Il n'est pas trop tôt pour s'interroger sur ce qu'il adviendrait en cas de rejet des accords bilatéraux. Naturellement, les tenants du non en minimisent les conséquences: l'UE sera peut-être fâchée quelque temps, mais elle finira par revenir à la table de négociation et on trouvera un nouveau compromis, sans atteinte cette fois à la souveraineté de la Suisse ni imposition d'une libre circulation sans restriction. C'est la position défendue par M. Filippo Leutenegger, ancien conseiller national, membre de l'exécutif de la ville de Zurich, [interrogé par la *SonntagsZeitung*](#).

Ce sont des propos qui égarent l'opinion publique. Quiconque a suivi la relation entre la Suisse et l'UE au cours des vingt dernières années sait que cette dernière, en cas de refus, sera peu encline à tendre à nouveau la main à la Confédération. Ni les Etats membres ni la Commission ne le voudront. Selon le magistrat zurichois, les accords bilatéraux I et II resteraient en vigueur et la voie bilatérale serait poursuivie telle qu'elle existe aujourd'hui. Rien n'est plus faux. Entre 1992 et 2006, la Suisse laissait entendre qu'elle envisageait d'adhérer à l'UE. Pour l'UE, les accords bilatéraux n'avaient qu'une durée provisoire. En 2006, le Conseil fédéral a renoncé à «l'option stratégique» de l'adhésion, la Commission et le Conseil des ministres ont fait savoir dès 2008 que le bilatéralisme pratiqué par la Suisse était source d'incertitude juridique et devait être réformé. A défaut, il conduirait à une impasse. L'UE n'a jamais dévié de cette attitude. La voie bilatérale ne serait poursuivie que si elle était dotée d'une reprise dynamique du droit communautaire et d'un système de règlement des différends qui garantirait une gouvernance uniforme du marché intérieur.

En 2014 la Suisse s'est écartée du principe de libre circulation des personnes en adoptant l'initiative de l'UDC sur l'immigration «de masse». Aussitôt, l'UE a suspendu les programmes de coopération en matière de recherche pendant dix ans. Et elle ne renouvellera pas l'accord sur la reconnaissance mutuelle des normes techniques qui facilitent l'exportation de produits suisses, à commencer par les prothèses médicales. Après la rupture unilatérale des négociations sur l'accord-cadre, la Suisse prétendait faire table rase et explorer avec l'UE de nouvelles zones de coopération possible, sans plus s'encombrer des institutions que voulait introduire l'accord-cadre. La Commission a déclaré, pour sa part, qu'elle était toujours tenue par le mandat reçu du Conseil des ministres. Elle continuerait à rechercher un accord comprenant la reprise du droit et le règlement des différends conforme au droit européen. Les négociateurs suisses ont dû abandonner leur «reset» et leurs fantaisies. Animée d'abord d'une profonde méfiance, la Commission a fini par offrir des concessions, la Suisse aussi et l'on s'est mis d'accord sur la déclaration commune de 2023 qui fixait les étapes de la négociation qui a abouti l'an dernier. Il est hors de question que l'UE revienne en arrière. En cas de refus s'ensuivront une longue période de glaciation et un simple accord commercial, sans accès privilégié au marché intérieur. Dès lors il vaudrait mieux ne pas jouer avec le feu.



En toute transparence

Le Temps publie des chroniques, rédigées par des membres de la rédaction ou des personnes extérieures, ainsi que des opinions et tribunes, proposées à des personnalités ou sollicitées par elles. Ces textes reflètent le point de vue de leurs autrices et auteurs. Elles ne représentent nullement la position du média.

NOS LECTEURS ONT LU ENSUITE



MSC s'engage à ne pas utiliser la route maritime du nord

Publié le 1 octobre 2025 à 03:43. Modifié le 1 octobre 2025 à 03:43.



Vers un pic temporaire des rénovations avant la fin des déductions? L'abolition de la valeur locative met le second œuvre sous pression

Publié le 1 octobre 2025 à 13:59. Modifié le 1 octobre 2025 à 13:59.



Bugs, oublis, imprécisions: comment, vers 60 ans et plus, on navigue souvent à vue

Publié le 1 octobre 2025 à 04:57. Modifié le 1 octobre 2025 à 04:57.



La pub, énième preuve d'existence du Röstigraben

Publié le 30 septembre 2025 à 16:53. Modifié le 17 mars 2026 à 14:29.